

# L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

MARS 2021



« *Luberon, pluie fine* »  
© Corinne FULCONIS

## Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

L'année 2021 est déjà bien entamée, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Nous devons rester prudents et continuer d'appliquer les gestes barrières.

Cependant, plusieurs facteurs nous laissent entrevoir des perspectives plus radieuses. L'arrivée du printemps et des températures plus clémentes nous permettent de voir revenir les occasions de nous retrouver, au grand air et en sécurité. Le vide grenier de Berdine ou la prochaine bourse aux semences du Foyer en sont quelques exemples. En parallèle, la campagne vaccinale semble s'accélérer, comme en témoigne la venue de l'unité mobile de vaccination sur Caseneuve. Cette opération a eu un grand succès. C'est pourquoi, avec nos voisins de Viens et Caseneuve, et bien sûr les services de l'État, nous travaillons à pouvoir la reproduire très prochainement.

Enfin, je ne pouvais pas terminer ce mot sans vous parler nos écoles. Cette année encore nous avons su argumenter auprès des services de l'Éducation Nationale et plaider pour le maintien de l'ouverture de l'ensemble de nos classes. Nous avons été entendus, mais l'avenir reste incertain sur le long terme. Soyez assurés que nous œuvrons sans relâche à la pérennité et l'amélioration de nos services publics.



Madame le Maire  
Charlotte CARBONNEL

# SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i> .....	1
<b>LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »</b> .....	3
<b>LES CONSEILS MUNICIPAUX EN RÉSUMÉ</b> .....	4-6
<b>RETOUR EN IMAGES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ</b> .....	7
<b>LE PRINTEMPS DE LA BIBLIOTHÈQUE</b> .....	8
<i>Nous disons : ça suffit, les dépôts sauvages !</i> .....	10
<b>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET</b> .....	12
<b>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE</b> .....	13
<b>DES SERVICES À VOTRE SERVICE !</b> .....	14
<b>ÉTAT CIVIL &amp; NUMÉROS UTILES</b> .....	15

## LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Quatre participants ont concouru à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». La photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo de Madame Corinne FULCONIS intitulée « *Luberon, pluie fine* ». Voici les autres clichés qui étaient en lice :

« *Vue de Courennes* » - © Alain LAVARENNE



« *Sans Titre* » - © Josiane PEROTTIN

« *Saint Martin vu de Castillon* » - © Eric FERRARI



### Modalités de participation

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. La Commission Culture est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (photo récente avec un titre et sur le thème : la commune) et la qualité esthétique de l'image. Les participants devront faire parvenir leur photo par mail en mairie ([communication@saintmartindecastillon.fr](mailto:communication@saintmartindecastillon.fr)). Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création avant le 25 mai pour la parution de juin 2021.

*Les photographes accepteront que la Mairie de Saint Martin de Castillon ait la propriété pleine et entière des créations, quelle que soit leur nature, leur forme et leur support. Une exposition rétrospective des PHOTOS À LA UNE pourrait être envisagée périodiquement au village.*

**Envie de participer ? N'hésitez pas à offrir un nouveau regard sur SMC !**

# LES CONSEILS MUNICIPAUX EN RÉSUMÉ

La réglementation sanitaire en vigueur nous a contraints à tenir les séances à huis clos.

## Séance du 9 décembre 2020

### **Voirie – Dénomination des voies et numérotation des habitations**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le Département de Vaucluse, la commune de Saint-Martin-de-Castillon doit procéder à la nomination des voies, ainsi qu'à la numérotation des habitations.

Cette délibération vient compléter celle du 27/01/2020 qui avait pour but de nommer les rues du village, ainsi que des hameaux de la Bégude et du Boisset.

Le tableau général de dénomination des voiries est consultable en mairie.

Elle précise en outre que dans les bourgs, les plaques de rues et de numéros des habitations seront en terre cuite. Dans les campagnes, elles seront en aluminium.

La numérotation doit être paire à droite, et impaire à gauche. Elle sera métrique.

Enfin il est également précisé que l'achat initial des plaques est à la charge de la collectivité.



### **2 - Finances - Convention de déneigement**

Le conseil renouvelle ici la convention avec l'entreprise Gervasoni pour le déneigement des routes communales. La convention d'une durée de 3 ans s'établit comme suit :

Un terme fixe de 1 067,00 € H.T. serait versé par saison hivernale et un terme variable de 65,00 € H.T. par heure de déneigement.

### **3 – Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs théoriques de personnel**

Ouverture d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet (19 heures hebdomadaire), non titulaire pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité,

Ce poste est à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le référent ambroisie, désigné par le conseil municipal est Monsieur Emilien DHAZE.
- Avis favorable du conseil municipal pour répondre à l'Appel à projets du Conseil Départemental « Vaucluse Terre de vélo ».

## Séance du 21 janvier 2021

### **Département – Convention relative à l'assistance fournie par le Département de Vaucluse aux communes vauclusiennes éligibles au dispositif « DACT 84 »**

En 2014, la commune avait conventionné avec le Département de Vaucluse pour adhérer au Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales « DACT 84 ».

Ce dispositif permet aux communes adhérentes de bénéficier de l'assistance techniques des services départementaux ou de ses partenaires sur les thématiques de la voirie, de l'aménagement et de l'Habitat.

Le département a modifié les conditions d'éligibilité ce qui rend la convention caduque. La commune de Saint Martin reste cependant éligible le conseil approuve la signature de ladite convention. La participation annuelle forfaitaire est de 0.50 € / habitant.

# LES CONSEILS MUNICIPAUX EN RÉSUMÉ

## **2 – Intercommunalité - Convention de groupement de commande**

Le conseil approuve ici le projet de convention de groupement de commande relatif à la mise en œuvre de la procédure d'achat de fournitures de bureau, papeterie, fournitures scolaires et pédagogiques.

## **3 – Transports Scolaires – Nomination du responsable des Transports Scolaires**

Les services de la DREAL PACA nous indiquent qu'il faut nommer un responsable des transports scolaires. Il précise que ce responsable ne peut pas être un élu de la commune. En conséquence le conseil, en accord avec l'agent décide de nommer Madame Josselyne Duboin, Rédacteur Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à la fonction de responsable de la régie du transport scolaire.

## **4- Finances – Demande de subventions pour l'informatisation de la bibliothèque municipale**

Dans le cadre de son projet de modernisation de la bibliothèque et en vue de l'adhésion au réseau des bibliothèques du Pays d'Apt, la commune doit procéder à l'acquisition de matériel informatique et de logiciel d'un logiciel spécialisé. Les dépenses sont ainsi détaillées :

- Matériel informatique (1 poste pour l'agent, 1 poste à destination du public) pour un montant de 1450€ H.T (devis en annexe de la présente délibération).
- Logiciel dédié (Orphée) pour un montant de 1420 € H.T, (devis en annexe de la présente délibération)

Le Conseil adopte ici le Projet d'informatisation de la bibliothèque, et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour le financement de l'opération auprès de la DRAC Paca.

## **5 - Ressources Humaines – Approbation du plan de formation**

Cette délibération vise à approuver le plan de formation et les financements associés pour les années 2021 et 2022. Ce plan, conçu pour mettre en œuvre les formations obligatoires mais aussi répondre aux besoins identifiés lors entretiens individuels avec les agents a été validé par le Comité Technique de Centre de Gestion de Vaucluse.

## **Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021**

### **1 - Finances Travaux – Ouverture anticipée de crédits**

Les travaux d'aménagement des vestiaires du garage municipal, étaient inscrits au BP 2020 pour un montant total de 20 000 €. Les agents qui réalisent les travaux ont davantage de temps libre en cette période hivernale et donc avant le vote des Budgets Primitifs 2021. Pour ce faire le conseil approuve l'ouverture anticipée de crédits.

### **2 – Finances Travaux - Programme de rénovation thermique de l'école du Boisset demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)**

Le bâtiment abritant l'école maternelle du Boisset, a été construit en 1957, il n'a jamais fait l'objet de rénovation thermique à l'exception de la fermeture du préau en 2001.

Un diagnostic thermique, confié au Parc Naturel Régional du Luberon, montre que le Coefficient d'Energie Primaire (CEP) actuel du bâtiment est de 299.62. La réalisation d'un programme de rénovation thermique nous permettrait d'atteindre un CEP de 116 soit une diminution de 61 %.

Pour atteindre cet objectif le programme devra porter sur :

- Une isolation des murs par l'extérieur et des plafonds,
- Un changement des huisseries,
- Un changement du système de chauffage.

Le montant total de ces travaux est évalué à 84 422, 65€ HT. Par cette délibération le conseil approuve le principe de réalisation des travaux et autorise Madame le Maire à solliciter l'État pour une subvention à hauteur de 70% du montant HT.

# LES CONSEILS MUNICIPAUX EN RÉSUMÉ

## 3 – **Finances Travaux** – Mise aux normes PMR de la piscine municipale – Plan de financement définitif

La commune a fait le choix de modifier techniquement le projet de mise aux normes PMR permettant ainsi aux PMR d'accéder au site par l'entrée principale. Cet accès peut se faire par la mise en place d'un élévateur.

Cette modification a entraîné une nouvelle consultation Le conseil a adopté le projet et le plan de financement précisant que Madame CARBONNEL Charlotte et Monsieur DELAN Pascal ne prennent pas part au vote pour raison de déontologie :

Le plan de financement avec les offres retenues est établi comme suit.

LOT	DEPENSES H.T	RECETTES DETR 70%	AUTO FINANCEMENT COMMUNAL
Terrassement	3 574,72 €	2 502,30 €	1 072,42 €
Maçonnerie	23 821,38 €	16 674,97 €	7 146,41 €
Électricité	9 416,80 €	6 591,76 €	2 825,04 €
Plomberie Sanitaire	8 895,00 €	6 226,50 €	2 668,50 €
Élévateur	17 730,00 €	12 411,00 €	5 319,00 €
Ferronnerie	6 320,00 €	4 424,00 €	1 896,00 €
Architecte (Permis de construire)	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 757,90 €</b>	<b>51 630,53 €</b>	<b>22 127,37 €</b>

## 4- **Finances** – **Ressources Humaines** – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrivant à échéance au 31 décembre 2021. La présente délibération vise simplement à valider le fait que la commune se joint à la procédure de renégociation proposée par le centre de Gestion. Le nouveau contrat sera approuvé par une délibération distincte.

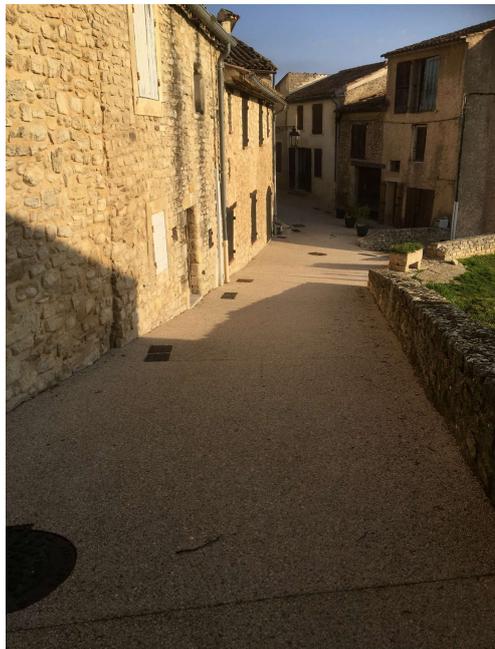
*Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les comptes-rendus rédigés sous forme de procès-verbal détaillé sont également téléchargeables sur le site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>*



**Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront fin mars / début avril et porteront sur la clôture des budgets 2020 et les prévisions 2021. Dans un souci de transparence et dans l'hypothèse où les conditions sanitaires ne nous permettraient toujours pas d'accueillir de public, nous vous informons que la séance sera diffusée en direct via la page Facebook de la mairie.**

# RETOUR EN IMAGES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ

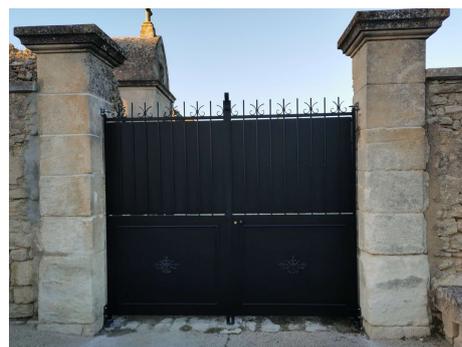
## La rue de Lubac a fait peau neuve !



Les travaux de réfection de la rue de Lubac sont terminés. Par souci esthétique et écologique, nous souhaitions modifier le projet initial qui prévoyait de refaire la voie entièrement en enrobé noir. Nous avons dû conjuguer ces ambitions avec l'utilisation de techniques pérennes et la maîtrise de la dépense des deniers publics. Aussi, nous avons fait le choix de maintenir l'enrobé sur la partie la plus circulée de la voie et de faire la partie la plus piétonne (*de la rue de l'Eglise jusqu'au croisement de la rue du Caire*) en béton désactivé. Ce revêtement clair mais tout de même robuste absorbe beaucoup moins la chaleur en été. Nous ne manquons pas de remercier le Département de Vaucluse dont le soutien financier a été indispensable à la réalisation de cette opération.

## Un nouveau portail pour le cimetière.

Vous vous en souvenez certainement, en novembre dernier, le portail du cimetière Saint Raphaël n'avait pas résisté à la chute du grand cyprès bleu. Il a depuis été remplacé. Il a naturellement trouvé sa place. Comme l'a dit un administré, « *On dirait qu'il a toujours été là* ».



## Remise en état du cheminement piéton de la cours de l'école du Boisset.



Avant

Après

L'ancien cheminement, constitué de plaques synthétiques était vieillissant. Il gardait l'eau et était sujet à chute. Sa restauration a été effectuée par nos agents municipaux.

### INFO SPÉCIALE !

Nous vendons un tracteur agricole RENAULT type r7462  
Date de mise en circulation : 05/1982 15 cv – muni d'une épareuse à l'arrière.

**Faire une offre en mairie de Saint Martin de Castillon (minimum 4000 €).**

Les offres seront examinées en conseil municipal, pour attribution au plus offrant.

**Clôture des offres le 28 mars 2021.**



# LE PRINTEMPS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après deux inondations consécutives (octobre 2020 et janvier 2021), notre Bibliothèque est à nouveau ouverte normalement aux lecteurs ! Patricia MESSINA, avec courage et enthousiasme, pendant ces derniers mois, a subi les chocs successifs des désastres... Elle a été présente aux étapes mouvementées de remontées des Enfers : les livres n'aiment ni l'eau ni la poussière ! On tourne la page aux mauvais souvenirs.

Patricia, notre Bibliothécaire, a accepté de répondre à quelques questions. Sont abordés le lieu, les activités de la bibliothèque et ses collections. **Extraits :**



**Patricia, où trouvez-vous l'élan pour rester aussi volontaire et souriante ?**

Les livres ! Regardez nos rayonnages : les livres ont retrouvé leur place, ils sont revenus en force, non ? Et puis, ce lieu qui m'a été confié me donne chaque jour une force inexplicable... Chacun en entrant ici ressent quelque chose : nous sommes dans un lieu propice : les murs, les pierres, les voutes, tout ici s'accorde pour transmettre une « dose » de sérénité... et de curiosité. Et nos livres !



**Nos livres, dites-vous, justement, pouvez-vous nous en parler un peu ?**

Oui, l'augmentation significative du nombre de livres est la grande nouveauté ! Pour offrir un choix de qualité à nos lecteurs, nous avons décidé tout d'abord d'écartier bon nombre de livres qui encombraient les rayonnages : 600 livres mis au rebut... C'est énorme ! mais il fallait faire place nette. Des livres abîmés, désuets, des livres non pas anciens mais vieux, délaissés depuis longtemps par les lecteurs. Dans une bibliothèque, on veut trouver de bonnes surprises, de beaux et bons ouvrages... Je suis fière de présenter à mes visiteurs le fonds actuel, renouvelé, riche comme jamais et ouvert sur le monde et ses lectures... Dans l'espace du Rez-de-chaussée, livres grand public, et plus encore dans le périmètre des Enfants, à l'étage, le choix proposé aux lecteurs va combler les curieux des livres... Nous avons, par exemple, 1200 titres pour adultes ! (...)

**Patricia, j'allais vous demander : comment font les lecteurs qui ne peuvent se déplacer jusqu'aux hauteurs du village ? Vous êtes perchée, quand même !**

En effet ! Nous avons pensé à ceux qui ne peuvent se déplacer... les personnes âgées ou handicapées ne sont pas oubliées ! Il suffit de téléphoner à la Bibliothèque, d'exprimer un souhait de livre, et je me mets en quête de l'ouvrage. Si la personne réside dans le bourg, je vais moi-même le lui apporter. Pour les Saint-Martinois extérieurs au village, les membres actifs de la Bibliothèque sont là pour prendre le relais et offrir le plaisir d'une lecture attendue... Tout est ici fait à taille humaine et dans le dialogue ! Au cas par cas, nous accompagnons toute demande.

**Vous voulez dire qu'il y a une vie autour du livre ? Des activités autour de la lecture, à la Bibliothèque de Saint Martin ?**

Il y en a, et nous comptons bien développer cela dans les mois à venir ! Par exemple, une activité de longue date est le « Club de lecture partagée » organisé par l'association locale du « Foyer rural », en partenariat avec la Bibliothèque. (...) Le service Culturel de la Mairie a également le projet d'organiser régulièrement des présentations de livres, des lectures-découverte agrémentées de ces moments de l'amitié qui nous manquent tant en ces journées achevées en couvre-feu...



**Votre part de travail est tellement variée, que je m'interroge quand même... Vous êtes seule à conduire tout cet immense attelage ?**

A vrai dire, j'ai un appui essentiel... Et je tiens à exprimer toute ma gratitude à Huguette TAILLARD ! Huguette a été documentaliste, elle est bénévole à la Bibliothèque depuis au moins 5 ans, elle m'a accueillie ici et nous travaillons agréablement ensemble. Sans elle, je me sentirais bien seule à tout faire ! ( *et Patricia rit de bon coeur !* ) Huguette s'occupe plutôt des ouvrages pour adultes, et elle est spécialiste de B.D. (...)

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur notre site : <https://saintmartindecastillon.fr/la-bibli-acte-iv/>

**Horaires d'ouverture de la Bibliothèque au public (spécial couvre-feu) :** mardi et mercredi de 14h à 17h, vendredi de 14h à 18h

Tel : 04 90 75 14 96 - Courriel : [bibliotheque@saintmartindecastillon.fr](mailto:bibliotheque@saintmartindecastillon.fr)

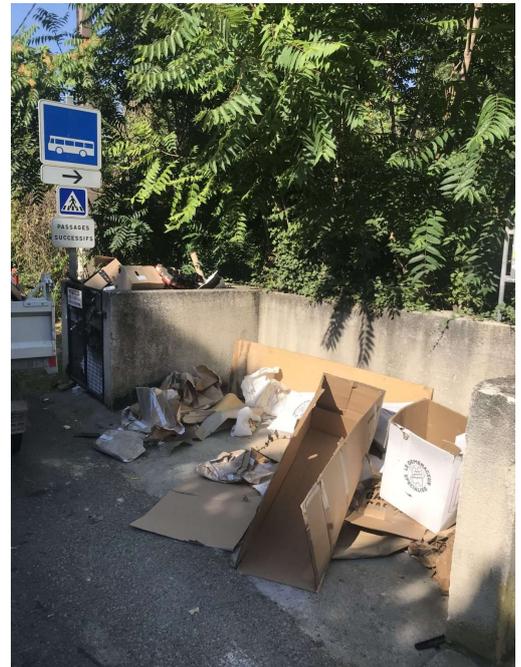
## Nous disons : ça suffit, les dépôts sauvages !

*Dans un souci de diffusion le plus large possible, nous reprenons ici l'article publié sur notre site internet et nos réseaux sociaux, le 18 février dernier.*

Notre commune, comme tant d'autres, fait face à une recrudescence des dépôts sauvages. Il s'agit d'ouvrir les consciences à la réalité... Chez nous, sur la commune, nous constatons amèrement que nos efforts de propreté ne sont pas appréciés également ! Petit rappel à l'attention de ceux qui ont pour pratique de « se débarrasser »...

Les dépôts sauvages d'ordures et d'objets en tous genres, se divisent principalement en deux catégories : les **dépôts contraires au règlement de collecte** et les **dépôts sauvages diffus dans la nature**

Concernant ces dépôts sauvages illégaux, le point noir de la commune est le point de recyclage de La Bégude où quasiment quotidiennement des objets divers et variés sont déposés au pied des containers alors que leur destination est la déchetterie. La déchetterie, n'est qu'à 4km, est-ce si loin lorsqu'on est déjà arrivé jusque-là avec son véhicule ?



Récemment, nous avons obtenu du SIRTOM le **déplacement des containers** vers le carré où systématiquement des personnes s'autorisaient des dépôts interdits...

**Croyez-vous que les dépôts aient cessé ? Non ! Regardez :**



Depuis notre arrivée nous avons fait preuve de pédagogie. Nous avons publié un article dans le bulletin municipal de juin 2020, rappelant les règles et indiquant la marche à suivre pour obtenir une carte d'accès gratuit aux déchèteries. Nous avons mis en place un affichage clair et fait réorganiser l'implantation des conteneurs par le SIRTOM pour occuper l'espace sur le site de la Bégude. Tout ceci n'a eu aucun effet. Nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer dorénavant des sanctions. Madame le Maire a donné mandat au garde champêtre intercommunal de faire de la question des dépôts sauvages une question de priorité et d'appliquer les sanctions qui s'imposent.

### Quelle sanction encourue ?



- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier à pied : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 € (*article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.*)
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros prononcée par un juge, (*l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.*)

Espérant que ce dernier avertissement puisse porter ces fruits, et que chacun pourra apprécier la suite qui sera donnée à cette situation ! Il en va de l'image de la commune et de ses habitants... Si vous comptez sur nous – et c'est bien normal, nous devons pouvoir compter sur chacun de vous !

### Pour mémoire....

#### La déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92

- se situe sur la D33, en montant vers Viens, sur la gauche.
- est ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

Nous vous rappelons que les dépôts dans toutes les déchetteries du SIRTOM de la région d'APT sont gratuits pour les particuliers.

### Comment obtenir votre carte gratuite donnant droit d'accès aux déchetteries ?

En ligne, [sirtom-apt.fr](http://sirtom-apt.fr), vous trouverez le formulaire à remplir et à renvoyer avec les justificatifs.

Si vous ne possédez pas d'accès à internet contactez le Service Déchetteries et Points d'apports Volontaire : Tel : 04.90.04.03.95 (8h30 / 12h00 – 13h30 / 17h00)

La carte d'accès gratuite est à récupérer ensuite sur place.



**Services municipaux :** Si vous éprouvez des difficultés de transport de vos encombrants (gros électroménager, meubles...) parce que vous n'avez pas de véhicule adapté par exemple, vous pouvez prendre rendez-vous avec nos services 04.9075.20.08.

# L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

Le père NOËL et son lutin sont passés malgré tout !!



Suivi de la galette des rois,



du carnaval et des crêpes !



# L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE Les élèves de CM1 & CM2

Dans cette école on peut voir la diversité

**Leonardo** dessine comme De Vinci  
il longe le chemin illuminé

**Mathis** parle à l'infini  
il nage parmi les livres qui ont au moins plus de cent pages

**Paloma** écrit au stylo-plume  
elle voyage pour atteindre la grande imagination qu'elle a en elle  
elle vénère les arts plastiques

**Naïma** déguste une histoire jolie  
elle numérote les grands chiffres qu'elle trouve facile à écrire

**Luciano** utilise son vélo pour explorer  
il vit la vie qu'il a choisie

**Lorenza** grignote les calculs  
elle chuchote de belles paroles

**Jayden** contemple la Formule 1

**Nina** rugit si on passe devant elle à la cantine  
elle grandit comme une girafe

**Marilou** se balance souvent sur sa chaise  
elle jongle avec sa bonne humeur

**Anna** observe les autres  
elle veut progresser

**Florian** joue tous les jours au foot, il court tout le temps  
il veut construire un monde sans école

**Maé** nage dans la piscine de mots  
elle accueille des chatons et découvre des châteaux  
elle bondit comme un cabri

**Emma** illustre son dessin de poésie  
elle tisse les phrases qu'elle invente

**Brigitte** fait trotter les élèves au niveau supérieur  
elle verrouille les fautes d'orthographe

**Patricia** invente des totems

**Caroline** navigue dans la classe  
elle guide l'école parce qu'elle est directrice

**Danielle** encourage ses cheveux à rougir

**Léo** vérifie qu'une mise à jour est à 100%  
il bondit de sa chaise quand c'est la récréation

**Kelvin** flotte dans les maths, il déguste l'anglais

**Amélia** souhaite être une bonne élève  
elle étudie la vie

**Selma** improvise  
elle étudie les pandas en noir et blanc  
elle court aussi vite qu'un oiseau

**Suzanne** volette de verbe en verbe  
elle voyage dans les livres

**Lùkas** grimpe jusqu'à son cerveau pour trouver des idées

**Timéo** bondit de rire, il jongle avec les blagues  
il nage dans les nuages, il adooooore aller à l'école

**Léa** protège sa chienne  
elle galope sur la géométrie

**Ethan** déguste tous les tacos qu'il voit  
il grandit à une vitesse extraordinaire

**Talia** vole les pulls de sa sœur  
elle rêve de lire tous les livres qui existent

**Nino** déteste lire  
il dessine sa vie avec ses amis

**Sacha** avoue pour éviter les problèmes  
il jongle avec les mots, il explore sa vie dans le temps

**Clara-Lou** escalade les calculs  
elle caresse la danse

Et moi je suis tout ça en même temps



## DES SERVICES À VOTRE SERVICE !

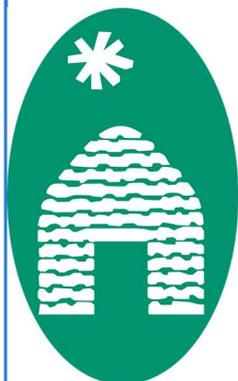
### LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier est **présent à St Martin le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr)



### L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les prochaines permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire, auront lieu en mairie les lundis :

- 29 mars 2021 de 9h00 à 10h30
- 12 avril 2021 de 9h00 à 10h30
- 27 avril 2021 de 9h00 à 10h30
- 10 mai 2021 de 9h00 à 10h30
- 25 mai 2021 de 9h00 à 10h30
- 7 juin 2021 de 9h00 à 10h30

### AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon) vous reçoit, **sur rendez-vous le jeudi matin** au local de l'association (mairie de Caseneuve).

**Contacts :** 06.15.53.83.98 ou [annie.delaup@sfr.fr](mailto:annie.delaup@sfr.fr)



## ÉTAT CIVIL

### Naissance :

Jade POIRIER fille de Thomas POIRIER et Pauline MATHIEU née le 21 février 2021.

### Mariage :

Monsieur Jérémy REYNAUD et Madame Yuliya MASLOVA se sont unis le 26 décembre 2020.

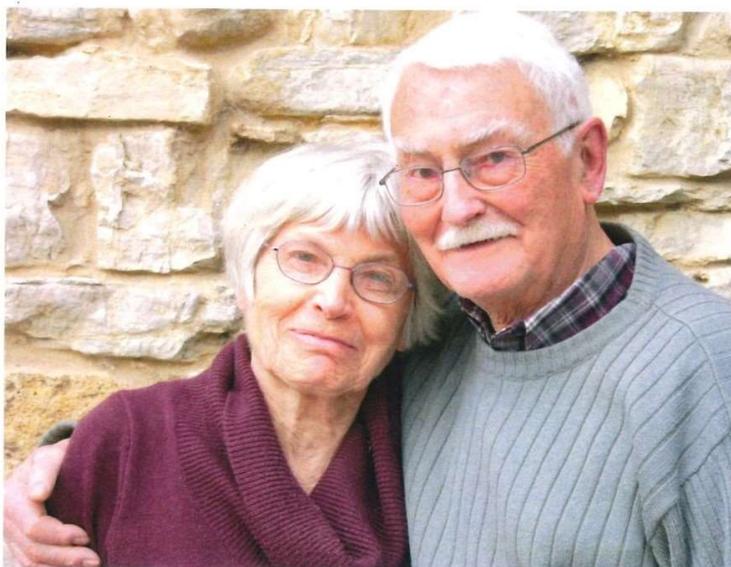
### Décès :

Madame Huguette MONTAZEL épouse MÉRAT est décédée le 14 janvier 2021

Monsieur Alain BARRIÈRE est décédé le 7 février 2021

### Remerciements :

Vos témoignages et vos marques de sympathie après la disparition de notre mère, nous ont profondément touchés. Au nom de toute la famille, nous vous remercions très sincèrement.



Famille Mérat

La Testanière 84750 Saint Martin de Castillon

## NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

### URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

**MAIRIE :** Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : [accueil@saintmartindecastillon.fr](mailto:accueil@saintmartindecastillon.fr)

**SIRTOM :** 04 90 04 80 21 ou mail [contact@sirtom-apt.fr](mailto:contact@sirtom-apt.fr)

**CCPAL :** 04 90 04 49 70 – ou mail [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr) (Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)

### **ANNUAIRE DES PRODUCTEURS, COMMERÇANTS ET ARTISANS**

L'annuaire est disponible sur notre site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-commune/vie-communale/activites/>

Ceux d'entre vous qui souhaitent y figurer ou donner plus de contenu à leur annonce, sont invités à remplir le formulaire en ligne.

Dorénavant, l'annuaire papier sera diffusé une fois par an, au mois de juin, dans un format facilement conservable par les habitants.



**Prochain numéro - Juin 2021**

**Accompagné de l'Écho des Associations**